

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 113

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 6

Supprimer les alinéas 9 à 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il apparaît plus judicieux de traiter de la participation éventuelle des collectivités locales à ces travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements dans le cadre des textes relatifs aux collectivités locales, en cohérence avec les autres volets de cette réforme.